

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 01154

Numéro SIREN : 513 965 814

Nom ou dénomination : A.F.I

Ce dépôt a été enregistré le 11/07/2017 sous le numéro de dépôt B2017/009145

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2015

Désignation de l'entreprise <u>AFI</u>						Néant ☐	
Adresse de l'entreprise <u>23 RUE HELBRONNER 38320 EYBENS</u>							
Numéro SIRET* <u>5 1 3 9 6 5 8 1 4 0 0 0 1 7</u>							
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>12</u>				Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
				Exercice N clos le		Exercice N-1 (pour information)	
				<u>3 0 10 9 12 0 1 6</u>		<u>3 0 10 9 12 0 1 5</u>	
				Net		Net	
				3		4	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	30 000	012	30 000	30 000	
	Fonds commercial *						
	Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	439	030	439	147	
	Immobilisations financières * (1)	040	4 500	042	4 500	4 500	
Total I (5)		044	34 939	048	439	34 500	34 647
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)						
	Clients et comptes rattachés *	068	21 000	070	21 000		
	Autres* (3)	072		074		1 300	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	37 281	086	37 281	19 743	
	Charges constatées d'avance*	092	158	094	158	158	
Total II		096	58 439	098	58 439	21 200	
Total général (I + II)		110	93 378	112	439	92 939	55 847
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 (pour information) NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	30 000		30 000		
	Écarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126	2 000		2 000		
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <u>131</u>)	132					
	Report à nouveau <u>Reçu(e) au Greffe le :</u>	134	5 182		9 177		
	Résultat de l'exercice	136	(1 000)		(3 996)		
	Provisions réglementées <u>- 4 JUIL. 2017</u>	140					
	Total I	142	36 181		37 182		
Provisions pour risques et charges <u>sous le n° 945</u>		Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	24 865				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	17 612		52		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <u>169</u>)	172	14 280		18 613		
	Produits constatés d'avance	174					
Total III		176	56 758		18 665		
Total général (I + II + III)		180	92 939		55 847		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2015

Désignation de l'entreprise AFI		Néant ☐	
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le	
		Exercice N-1 (pour information)	
		3 0 0 9 2 0 1 6	
		3 0 0 9 2 0 1 5	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209	210
	Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires } services*	215 217	214
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		218 147 500 125 000
	Production immobilisée*		222
	Subventions d'exploitation reçues		224
	Autres produits		226
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		230 79
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		232 147 500 125 079
	Variation de stock (marchandises)*		234
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		236
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		238
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		240
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243 383	242 103 261 77 526
	Rémunérations du personnel*		244 451 1 201
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		246 33 905 33 846
	Dotations aux amortissements*		252 10 691 16 312
	Dotations aux provisions		254 147 146
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259 260	256 1
	Total des charges d'exploitation (II)		262 148 455 129 030
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			264 (955) (3 951)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		270
	Produits exceptionnels (IV)		280
	Charges financières (V)		290
	Charges exceptionnelles (VI)		294 45
	Impôts sur les bénéfices* (VII)		300 45
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)			306 (1 000) (3 996)
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		312
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		314 1 000
	Provisions non déductibles*		316
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)		318
Déductions	Divers*, dont intérêts excédentaires des epes-cts d'associés	247	322
	Entreprise nouvelle (44. sixtes)	986	324
	Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)	981	330
	Divers des ZPA (44 quatorzièmes)	343	332
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col.1 Déficit col.2	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)		334
	Déficits antérieurs reportables : * 27 127 dont imputés sur le résultat :		336 1 000
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col.1 Déficit col.2	
Primes et cotisations complémentaires facultatives		340	370 1 000
	Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant* :	380 8 646	372
Montant de la T.V.A. collectée	374 29 500	376 1	378
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :	378 18 462	379	381

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C 2015

Désignation de l'entreprise : AFI										Néant ☐	
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	30 000	402		404		406	30 000		
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	439	472		474		476	439		
	Immobilisations financières	480	4 500	482		484		486	4 500		
TOTAL		490	34 939	492		494		496	34 939		
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles			500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	292	562	147	564		566	439		
TOTAL		570	292	572	147	574		576	439		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19% ⑥	15% ou 16% ⑦	0% ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19% (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).						591					
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : <u>AFI</u>								Néant ☐ *			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées		610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666		
TOTAL		680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
		Dotations		Reprises							
Immob. incorporelles		700		705							
Terrains		710		715							
Constructions		720		725							
Inst. techniques mat. et outillage		730		735							
Inst. générales, agencements amén. div.		740		745							
Matériel de transport		750		755							
Autres immobilisations corporelles		760		765							
TOTAL		770		775							
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
2											
3											
4											
5											
6											
7											
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B						780					
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	27 127		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995				
Déficits imputés		983			Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996				
Déficits reportables		984	27 127		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA						
Déficits de l'exercice		860	1 000		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129				
Total des déficits restant à reporter		870	28 127		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800	☐			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

Désignation de l'entreprise : AFI		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01102015	et clos le : 30092016	Durée en nombre de mois 1 2	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	108		
Production vendue - Biens	109		
Production vendue - Services	141		147 500
Production stockée	111		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	113		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 1	144		147 500
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121		
Variation de stocks (marchandises)	122		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125		92 461
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		10 800
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Abandons de créances à caractère commercial	149		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
TOTAL 2	152		103 261
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137		44 239
IV - Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur la 1330-CVAE pour les multi-établissements et le 1329)	117		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE.			
Mono établissement au sens de la CVAE (cocher la case)	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Période de référence	024	du	160 au
Date de cessation	186		
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 142, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.			

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F 2015

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 1 6

N° SIRET 5 1 3 9 6 5 8 1 4 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AFI

ADRESSE (voie) 23 RUE HELBRONNER

CODE POSTAL 38320

VILLE EYBENS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	3000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	FALCOZ VIGNE	Prénom(s)	ALAIN
Nom marital		% de détention	100	Nb de parts ou actions	3000
Naissance : Date	10021968	N° Département	38	Commune	GRENOBLE
Pays	FR				
Adresse : N°	23	Voie	RUE HELBRONNER		
Code Postal	38320	Commune	EYBENS	Pays	

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Pays					
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G 2015

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 1 6

N° SIRET 5 1 3 9 6 5 8 1 4 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AFI

ADRESSE (voie)

23 RUE HELBRONNER

CODE POSTAL

38320

VILLE

EYBENS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.



Edition du 28/05/17 à 11:44:15

N° 2065-SD
(2015)**IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS**

Exercice ouvert le 01102015

et clos le 30092016

Régime simplifié d'imposition ☒Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐Régime réel normal ☐**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société :

AFI
23 RUE HELBRONNER
38320 EYBENS France

Adresse du siège social :

23 RUE HELBRONNER
38320 EYBENS

SIRET 51396581400017

Adresse du principal établissement :

Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITEActivités exercées **COMMERCE**Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐**C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION** (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %		Bénéfice imposable à 15 %		Déficit	1 000
-------------------	-------------------------------	--	---------------------------	--	---------	-------

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme
imposables à 19%Autres PV imposables
à 19%PV à long terme
imposables à 0%PV exonérées (art.
238 quindecies)**3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐Jeunes entreprises innovantes ☐Zone franche urbaine ☐Pôle de compétitivité ☐Entreprise nouvelle art. 44 septies ☐Zone franche d'activité
art. 44 quaterdecies ☐Autres dispositifs ☐Zone de restructuration de
la défense art. 44 terdecies ☐Société d'investissement
immobilier cotée ☐Bénéfice ou déficit exonéré
(indiquer + ou - selon le cas)Plus-values exonérées
relevant du taux de 15%**D IMPUTATIONS** (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

Nom et adresse du conseil :

Tél :

Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :

Identité du déclarant :

CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA

Date : 28052017

Lieu : EYBENS

Qualité :

GERANT

Nom du signataire :

FALCOZ VIGNE ALAIN

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

Edition du 28/05/17 à 11:44:15

N° 2065 bis-SD

Si déposé néant, cochez la case : ☐ (2015)

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e				
					f				
					g				
					h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j				
Montant des revenus répartis					Total (a à h)				
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
				Montant des sommes versées :					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proportionnels		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
1		2	3	4	5	6	7	8	
M FALCOZ VIGNE ALAIN		3000	2016	28 392					
23 rue paul helbronner 38320 EYBE									
H AFFECTATION DES VEHICULES DE TOURISME (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres				Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation					
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée		Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)			
I DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
BOULEVARD DES TCHCOSLOVAQUES 69007 LYON									
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		5 511	MVL restant à reporter à l'ouverture de l'exercice						
			MVL imputée sur les PVL de l'exercice						
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		75 042	MVL réalisée au cours de l'exercice						
			MVL restant à reporter						

A.F.I

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité limitée de 30.000€

Siège social : 23 rue Paul Helbronner – 38320 EYBENS

RCS Grenoble : 513 965 814

L'an deux mille seize, et le 06 février, à dix heures, l'associé unique s'est réuni au 23 rue Paul Helbronner – 38320 EYBENS en assemblée générale ordinaire. Est présent : Mr FALCOZ VIGNE Alain, Gérant de la société et actionnaire majoritaire qui détient à lui seul l'ensemble des parts sociales.

L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- approbation des comptes annuels de l'exercice 2015-2016 clos le 30 Septembre 2016
- fixation de la rémunération pour l'exercice 2015-2016
- fixation de la rémunération pour l'exercice 2016-2017

PREMIERE RESOLUTION

En sa qualité de seul gérant de la société AFI, Monsieur FALCOZ VIGNE Alain, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat, liasse fiscale et annexes) de l'exercice clos le 30 septembre 2016.

Il approuve les comptes de l'exercice 2015-2016 tels qu'ils sont présentés se soldant pour ledit exercice par un résultat déficitaire fiscal de 1.000 euros.

Il approuve les opérations traduites par ces comptes au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le résultat déficitaire comptable de l'exercice s'élevant à 3.995.61€ de la manière suivante :

- Report à nouveau débiteur de 1.000,40 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

La rémunération du gérant a été fixée sur l'exercice (du 01.10.2015 au 30.09.16) à 28.392€

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

La rémunération du gérant pour le prochain exercice est fixée à 2.000€ par mois et elle sera susceptible d'évoluer en fonction des résultats obtenus par la société AFI.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant.

